

**AMENDEMENT N° 5
sur le BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015
présenté par le groupe EELV**

Eléments de l'architecture fonctionnelle concernés par l'amendement :

Secteur d'activité : 26 - TERRITOIRES SOLIDAIRES
Domaine : 264 - Opération d'aménagement du territoire
Programme : 2641 - Aménagement du territoire
Opération : 26420 (création) - Appel à projets PAT

Pour information, pages du rapport du Président concernées par l'amendement :

72, 165, 172

Exposé des motifs :

Cet amendement propose de prévoir 200 000 € de crédits de paiement afin de lancer en 2015 un appel à projets PAT (projets alimentaires territoriaux).

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (article 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Les projets alimentaires territoriaux répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation et revêtent :

- une dimension d'aménagement du territoire : structuration et consolidation des filières dans les territoires, mise en adéquation de l'offre avec la demande locale voire développement d'outils de transformation ; contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits issus de circuits de proximité ; valorisation de productions agroécologiques et prioritairement d'agriculture biologique notamment pour la restauration collective ;
- une dimension sociale : projet collectif, fondé sur la rencontre d'initiatives, et cherchant à regrouper un maximum d'acteurs d'un territoire, il contribue à une identité et une culture du territoire et permet de valoriser les terroirs.

Chapitres budgétaires : 905, 935 - AMENAGEMENTS DES TERRITOIRES	
Proposition figurant dans le rapport du président	Modification proposée
Montant des CP en dépenses de fonctionnement : Total crédit : 0,00 € (nouvelle ligne)	+50 000,00 €
Montant des CP en dépenses d'investissement : Total crédit : 0,00 € (nouvelle ligne)	+ 150 000,00 €
TOTAL :	+200 000,00 €